

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 MAI 2026 A 15 H.

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de Monsieur Michel Mikolajczak.

Les actionnaires dont les noms sont repris à la liste ci-jointe sont présents ou représentés.

Monsieur le Président désigne Madame Sonia Laschet comme secrétaire et Monsieur Tom Vandenberghe et Madame Anne-Sophie Finocchio comme scrutateurs.

Le Président fait procéder à la signature de la liste des présences, laquelle constate que, sur un total de 400.585 actions émises, dont 5.730 actions propres détenues par la Société et dont les droits de vote sont suspendus, des détenteurs de 256.430 actions disposant du droit de vote sont représentés ou ont voté par procuration, représentant 64,94 % des actions avec droit de vote, pour un total de 256.430 voix.

Le Président dépose sur le bureau la convocation aux actionnaires nominatifs, aux administrateurs, au commissaire ainsi que la publication de la convocation sur le site internet de la société, aux Annexes du Moniteur Belge (Annexes du Moniteur belge n° 24248 du 30/04/2026) et dans l'Echo (Echo du 28 avril 2026).

Le Président constate ainsi que la présente assemblée est valablement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
2. RAPPORT DE REMUNERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
3. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE
4. COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025
5. DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET AU COMMISSAIRE
6. RENOUELEMENT DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS
7. NOMINATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' and 'C' followed by a flourish.

1. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée dispense Madame Sonia Laschet de faire lecture intégrale du rapport de gestion du conseil d'administration (joint au présent procès-verbal). Le Conseil fait rapport verbal sur l'activité de la société.

2. RAPPORT DE REMUNERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Françoise Belfroid, membre du Comité de rémunération, commente le rapport de rémunération et la politique de rémunération.

Décision : L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération au 31 décembre 2025.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 256.430 actions, représentant 64,94% du capital social.

Voix Pour : 255.337 voix (99,57%)

Voix Contre : 1.093 voix (0,43%)

Abstention : 0 voix (0 %)

3. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE

L'assemblée a pris connaissance des rapports du commissaire relatifs aux comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2025 (joints au présent procès-verbal) et dispense Monsieur Christian Schmetz, représentant de BDO Réviseurs d'Entreprises, d'en faire la lecture intégrale.

4. COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

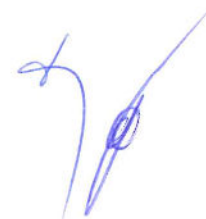
Les comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2025 ont été mis à la disposition des actionnaires conformément au Code des Sociétés et associations.

Décisions : L'assemblée générale approuve les comptes annuels à l'unanimité. Ils resteront joints au présent procès-verbal.

A l'unanimité, l'assemblée décide d'approuver l'affectation suivante du bénéfice à affecter de 27.448.173 € :

- 523.100 € à la réserve liée à l'acquisition d'actions propres suite aux opérations de 2025 ce qui porte cette réserve à 1.692.799 €,
- 18.356.719 € de report à nouveau à ajouter au bénéfice reporté de l'exercice précédent de 28.393.126 € ce qui donne un montant total de 46.749.845 € en bénéfice reporté au 31 décembre 2025 ;
- 8.568.354 € de rémunération du capital, correspondant
 - o à un dividende brut de 14,20 € (dividende net de 9,94 €),
 - o à un dividende spécial brut de 7,5€ (dividende net de 5,25€)

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 17 juin 2026.



Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 256.430 actions, représentant 64,94% du capital social.

Voix Pour : 256.430 voix (100%)

Voix Contre : 0 voix (0 %)

Abstention : 0 voix (0 %)

5. DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET AU COMMISSAIRE

Décision : Par vote spécial et séparé, l'assemblée donne pleine et entière décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 256.430 actions, représentant 64,94% du capital social.

Voix Pour : 256.419 voix (99,99%)

Voix Contre : 11 voix (0,01%)

Abstention : 0 voix (0 %)

Décision : Par vote spécial et séparé, l'assemblée donne également pleine et entière décharge au Commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 256.430 actions, représentant 64,94% du capital social.

Voix Pour : 256.419 voix (99,99%)

Voix Contre : 11 voix (0,01%)

Abstention : 0 voix (0 %)

6. RENOUELEMENT DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Décision : L'assemblée générale décide de renouveler, pour un mandat de trois ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2029, les mandats d'administrateurs suivants qui arrivent à échéance:

- G4 Finance SRL représentée par M. Gilles-Olivier Moury, administrateur exécutif
- Moury Finance SA représentée par Mme Nathalie Thunus, administrateur exécutif
- Consiges SA représentée par M. Michel Mikolajczak, administrateur non-exécutif
- Mme Françoise Belfroid, administratrice non exécutive indépendante

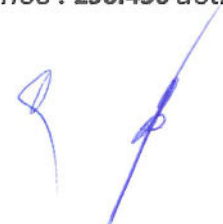
Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 256.430 actions, représentant 64,94 du capital social.

Voix Pour : 253.908 voix (99,02%)

Voix Contre : 2.522 voix (0,98%)

Abstention : 0 voix (0 %)

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' followed by a flourish.

7. NOMINATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE

Décision : L'assemblée générale nomme SCRL BDO Réviseurs d'Entreprises représenté par Mr Christophe Colson comme commissaire de la société pour les années 2026 à 2028. Le mandat de commissaire prendra fin à l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2029. Les émoluments sont fixés à 47.895 euros par an, hors TVA et frais, à indexer annuellement en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 256.430 actions, représentant 64,94 % du capital social.

Voix Pour : 244.381 voix (95,30 %)

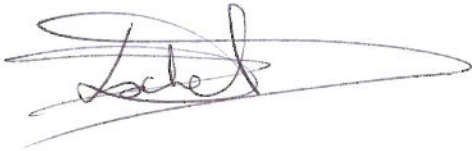
Voix Contre : 12.049 voix (4,70%)

Abstention : 0 voix (0 %)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

De tout quoi, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les membres du bureau.

LA SECRETAIRE



LE PRESIDENT



LES SCRUTATEURS

